

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

## Déploiement des énergies renouvelables thermiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 4 nouveaux territoires engagés !



En 2021, 4 nouveaux territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont fixés des objectifs de production de chaleur renouvelable sur 3 ans : les Alpes de Haute-Provence, le Var, le Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces territoires se sont engagés à produire près de 60 000 MWh en énergie renouvelable thermique. Ces territoires rejoignent les Hautes-Alpes qui ont re-contractualisé en 2020 dans le cadre des mêmes Contrats de Développement Territoriaux, portés par l'ADEME.

L'ADEME, l'Agence de la transition écologique, finance des opérateurs chargés d'animer les [Contrats de Développement Territoriaux](#). Ces derniers s'adressent aux collectivités, entreprises et associations souhaitant déployer un projet d'Énergie Renouvelable thermique ou de Récupération (EnR&R). Ils leur permettent d'être accompagnés tout au long de leur projet sur les plans technique et financier.



[Détail de la carte](#)

Les projets sont éligibles au Fonds Chaleur de l'ADEME dès lors qu'ils portent sur la production de chaleur à partir de chaleur fatale (récupération d'énergie), géothermie, solaire thermique, biomasse ou concernent les réseaux de chaleur transportant ces EnR&R. L'aide financière peut atteindre 60 %.

Grâce à ce dispositif, l'ADEME peut intervenir sur des projets de toute taille, même les plus petits (hors les projets des particuliers, qui ne sont pas éligibles et disposent d'autres aides).

## FOCUS SUR LE FONDS CHALEUR

Le [Fonds Chaleur](#), géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production de chaleur et de froid renouvelables en mobilisant des sources renouvelables locales.

Il permet d'accéder à :

- ✓ Des **solutions adaptées à chaque besoin**, en fonction de la nature de l'installation (biomasse, solaire thermique, géothermie, récupération d'énergie, réseau de chaleur et de froid, etc.).
- ✓ Des **aides financières** pour les **études de faisabilité** et les **missions de conseil**.
- ✓ Des **aides à l'investissement**.

## CONTACT PRESSE

**Direction régionale de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Morgane MESLIN, chargée de communication

04 91 32 84 50 / [morgane.meslin@ademe.fr](mailto:morgane.meslin@ademe.fr)

---

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines – énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / [@ademe](https://twitter.com/ademe)